



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 27 janvier 2023

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 9 février 2023 concernant le plan directeur du chauffage à distance

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs,

En complément et en parallèle du plan communal des énergies (PCEn), un plan directeur du chauffage à distance (CAD) a également été établi pour évaluer les besoins futurs dans un horizon à 15 ans, afin de déterminer les éventuelles extensions du CAD ou la densification du réseau actuel.

Le Conseil communal s'est attaché les services du bureau Planair SA pour élaborer ce plan directeur et a associé la Commission de l'énergie à ces travaux.

Sur la base des éléments du PCEn, notamment le cadastre de chaleur, le développement de nouvelles zones à bâtir, la densification envisagée, ainsi que sur une analyse de la réserve de puissance du CAD (chaufferie et conduites), les futures zones de densification et d'extension ont été définies en tenant compte des différents paramètres technico-économiques.

Ce plan permet désormais à la Commune de disposer d'une radiographie de la situation actuelle et d'un outil de planification pour les années à venir. De plus, la mise en œuvre des recommandions fixées dans celui-ci permettra également de consolider et d'optimiser le fonctionnement et l'exploitation du CAD.

Fort de ce qui précède, nous vous invitons à nous suivre dans cette démarche et à prendre en considération le plan directeur du chauffage à distance annexé.

C'est dans cet esprit que nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Cédric Hadorn

Le secrétaire

Serge Gaillard